



**INSTANCE
MUNICIPALE
DES ENFANTS**

1. Qu'est qu'une Instance Municipale Enfants ?

L'Instance Municipale Enfants (I.M.E.) réunit les enfants moussards de CM1 et de CM2. Ces jeunes conseillers sont élus par leurs camarades. Cette instance est un lieu de réflexion, de discussion, de proposition et d'action pour les jeunes élus. Elle a pour but d'être un outil d'éducation et de citoyenneté.

2. Quel rôle a cette instance ?

Elle répond à la volonté de la Municipalité de Mouxy de permettre l'expression des enfants de la commune.

L'instance donne l'occasion d'un apprentissage des notions de citoyenneté et de démocratie via des élections et des débats. Ce qui a aussi pour volonté de permettre aux enfants de monter des projets réalisables au sein de la commune (et avec son aide) afin de les faire participer activement à la vie citoyenne et valoriser la jeune génération. De plus, l'instance doit être perçue comme un outil mis à la disposition des enfants, pour pouvoir donner son opinion sur divers points tout en étant capable d'argumenter. Bien entendu, ce groupe n'est pas là dans le but de tenir des discours politiques auprès des enfants.

3. Un partenariat Ecole/Municipalité

Ce projet qui a pour volonté de dynamiser la vie locale ne peut se faire sans un partenariat entre l'école et la municipalité. En effet Ecole et Mairie doivent agir comme de véritables acteurs pour œuvrer au bon fonctionnement.

Il est donc important qu'une communication s'effectue entre le personnel de l'école et de la mairie et que les équipes enseignantes soient pleinement associées à ce projet. Cependant, il reste primordial de distinguer les institutions que sont l'Ecole et la Mairie. L'Instance Municipale des Enfants est un projet porté par le Conseil Municipal de Mouxy.

4. Comment fonctionne l'Instance Municipale Enfants ?

Qui peut se porter candidat(e) ? Les enfants scolarisés en CM1 et CM2 qui devront former des équipes de trois candidats

Qui peut voter ? Les enfants scolarisés en élémentaire (CP au CM2)

Qui sera élu ? Les 3 équipes ayant obtenu le plus de voix.

5. Les réunions de l'Instance Municipale Enfants

A. / La fréquence des réunions sera définie en fonction des projets des jeunes élus.

Les réunions se dérouleront dans la salle du Conseil Municipal et n'excéderont pas une heure.

Les enfants seront pris en charge à la sortie des classes par les élus référents : Nathalie Debeaune, Nathalie Gony, Michelle Ketterer, Jean-Paul Moret.

Le service Garderie de l'école fournira le goûter aux enfants.

La séance d'installation des élus de l'Instance Municipale Enfants se déroulera le **Mardi 04 novembre 2025 à 16 h** à l'Ecole Primaire Simone Veil, en présence de Madame le Maire, de membres du Conseil Municipal, des élèves et des enseignants

La première réunion de travail se déroulera **jeudi 06 novembre à 16 h 30**.

Pour chaque réunion les parents recevront une convocation par courriel accompagnée d'une décharge parentale à remplir obligatoirement (annexe 2)

La dernière séance correspondra au bilan de fin de mandat. L'occasion de faire un point avec tous les participants et les intervenants.

Le but des réunions de l'I.M.E. :

Durant leur campagne électorale, les élèves candidats devront proposer des actions sur les thèmes suivants :

- **Vie locale et communication** : de part la rédaction de quelques lignes (encart) dans le journal de la commune, ou participation à un événement sportif/culturel au sein de la commune ou comment améliorer la vie à l'école...
- **Environnement et aménagement des espaces** : donner aux enfants l'occasion d'embellir la commune et de développer des projets autour de l'environnement.
- **Solidarité** : c'est ici l'occasion de mettre en avant la notion de partage ou d'entraide. Possibilité de mener des actions auprès des habitants, avec l'aide de certaines instances notamment associatives déjà en place dans la commune.

Les 3 équipes élues travailleront sur les projets de leur campagne. Selon l'importance des projets, il se peut que certains ne puissent pas être retenus.

B – Rôle de l' élu

Chaque jeune élu aura pour mission de mener à bien les projets retenus.

Il s'engage à participer aux événements de la commune : commémorations du 8 mai, du 11 novembre, Vœux du maire, goûter de Noël pour les aînés, ...

Les invitations et toute communication de la Mairie seront envoyées sur l'adresse courriel des parents.